



Comment créer une classe virtuelle ?

Sur la plateforme « Ma classe à la maison »



Pour créer une classe virtuelle sur la plateforme «Ma classe à la maison »,
il faut au préalable posséder un compte sur la plateforme du CNED en tant qu'enseignant.

Vous trouverez ci-dessous toutes les étapes à suivre

1 Se rendre sur le site CNED « Ma classe à la maison » :

- pour les écoles : <https://ecole.cned.fr/>
- pour le collège : <https://college.cned.fr/>
- pour le lycée : <https://lycee.cned.fr/>

**Vous avez déjà un compte
sur la plateforme du CNED**

→ Je me connecte avec mes identifiant/mdp
→ Je passe à l'étape 4

**Vous n'avez pas encore de compte
sur la plateforme du CNED**

→ Je crée un compte en cliquant
→ Je passe à l'étape 2

2 Après avoir pris connaissance des conditions d'utilisation, cliquer sur « J'accepte les conditions d'utilisation ».

Ma classe à la maison - Ecole

les conditions d'utilisation

La création du Compte et la délivrance du service nécessitent que les données saisies fassent l'objet d'un traitement par le CNED.
Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la politique de protection des données à caractère personnel.
Pour consulter les conditions générales d'utilisation du service et le profil que le traitement des données à caractère personnel, cliquez ici

J'accepte les conditions d'utilisation

3 Compléter le formulaire et cliquer sur « Créer mon compte »

Un mail de confirmation va vous être envoyé.

Rmq : le mail peut mettre plusieurs minutes à arriver.

Valider le compte à l'aide du lien qui vous a été envoyé

Un message vous confirme la validation du compte et vous pouvez accéder à la page d'accueil de la plateforme.



Création d'une classe virtuelle

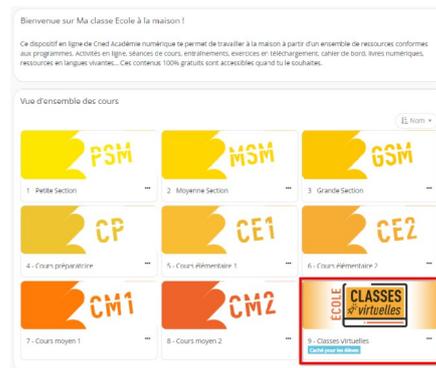
4 Sur la page d'accueil de la plateforme, cliquer sur l'onglet « Classes virtuelles ».

5 Cliquer sur le bouton « Ma classe virtuelle »

Dans l'espace réservé aux classes virtuelles, vous trouverez un certain nombre de documents d'aide.

6 **Attention** : Vous obtenez ainsi 2 liens

- un lien modérateur à destination uniquement des enseignants
- un lien participant à destination des élèves



Accès aux classes virtuelles

Cet espace est dédié à la création de votre classe virtuelle. Cet outil vous permettra d'échanger avec vos élèves, de présenter des documents, d'animer une séance de cours (voir l'infographie).

En tant qu'enseignant, vous pourrez vous créer une classe virtuelle qui vous permettra d'y rassembler vos élèves aux dates et créneaux que vous aurez choisis.

Une fois votre classe virtuelle créée, vous pourrez établir votre planning de classes virtuelles pour vos différents créneaux puis envoyer le lien "participant" à vos élèves en leur indiquant la date et l'heure.

Il est rappelé que l'enregistrement d'une session de classe virtuelle est strictement interdite sans l'autorisation de l'ensemble des participants. L'enregistrement et la diffusion d'une session sans accord constitue une atteinte sanctionnable au droit à l'image des personnes concernées. Afin de respecter ce droit, il est demandé de ne pas activer la fonctionnalité enregistrement lors de vos classes virtuelles.

Pour découvrir l'outil Classe virtuelle et son fonctionnement, cliquez sur le [guide d'utilisation](#).

Vous pouvez également consulter une [FAQ](#).

Afin de faciliter la prise en main par vos élèves, vous trouverez un [guide](#) que vous pourrez leur transmettre avec le lien participant.

Pour créer votre classe virtuelle, cliquez sur le bouton suivant:



Classe Virtuelle

Vos liens de classe virtuelle sont les suivants:

Votre lien Modérateur : <https://eu.bbcollab.com/invite/2...>
1er lien pour le modérateur (professeur)

Le lien participant (à envoyer à vos élèves) : <https://eu.bbcollab.com/guest/90...>
2ème lien pour les élèves

Copiez-collez ces liens dans un mail ou un autre document.

Attention: ces liens sont valables pour une durée de 1 mois.

Conseils d'usage

Dans le 1^{er} degré

- L'enseignant crée la classe virtuelle pour sa classe
- Il transmet le lien participant aux élèves par l'ENT (si actif) Et/ou
- Il dépose le lien participant sur le blog de l'école dans l'espace réservé pour sa classe (La famille doit se rapprocher du directeur pour récupérer le lien)

Dans le 2nd degré :

- A la fin de la classe virtuelle, il ne faut oublier de désactiver le son, la vidéo, le Tchat, le tableau blanc
- A chaque début de semaine, il prévoit un échange avec les enseignants de la classe pour organiser, sur la semaine, l'usage de la Classe Virtuelle avec une durée inférieure à 2h par jour
- Une ou deux classes par jour au maximum en collège ;
- Deux classes par jour au maximum en lycée.

En cas de difficulté

Dans le 1^{er} degré

- Rapprochez vous de l'ERUN de votre circonscription

Dans le 2nd degré

- Pour le 2nd degré : Rapprochez vous du RRUPN de votre établissement

Consultez les tutoriels sur le site de la DANE de l'académie de la Réunion
<https://dane.ac-reunion.fr>
(Onglet « Continuité pédagogique »)